



◆ ◆

BILAN D'ACTIVITÉ

2018

Conseil scientifique sur les processus de radicalisation

ÉDITO

Le Conseil scientifique sur les processus de radicalisation (COSPRAD), créé par un décret du 3 mai 2017, est une instance originale dans le paysage des institutions publiques françaises et internationales.

Issu des recommandations du rapport de mars 2016 de l'Alliance nationale des sciences humaines et sociales (ATHENA) ce conseil est composé à parité de représentants d'institutions publiques et d'un panel de personnalités scientifiques disposant d'une connaissance pointue de la recherche sur les processus de radicalisation. Il est présidé par le Premier ministre, et sa vice-présidence est assurée par le président de l'Alliance ATHENA. Sa mission est de favoriser l'articulation et le dialogue entre recherche et politique publique, en vue de développer la structuration de la recherche sur les radicalisations en France et de faire des propositions au Premier ministre.

2018, année de mise en place du secrétariat général du COSPRAD, s'est caractérisée par trois faits majeurs :

- 1.** Une évolution de la composition du Conseil, se traduisant par une simplification des procédures de nomination de ses membres et par un élargissement de ses missions, notamment en matière de structuration de la recherche.
- 2.** Le recrutement d'un secrétariat général en appui et en préparation des travaux du Conseil.
- 3.** La préparation d'un plan d'action annuel. Validé en réunion interministérielle et venant en déclinaison du Plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018, ce plan d'action du COSPRAD se décline en mesures concrètes qui contribuent largement à le positionner au sein des institutions travaillant sur les radicalisations violentes, et à accroître sa visibilité en France et à l'international.

Le bilan d'activité que j'ai le plaisir de vous présenter, est le premier bilan réalisé alors que le Conseil dans sa forme renouvelée et ses missions élargies par le décret du 12 décembre 2018 devrait être installé par le Premier ministre au premier trimestre 2019.

JEAN-FRANÇOIS BALAUDÉ

Vice-président du COSPRAD

◆◆ TABLE DES MATIÈRES

P.01

ÉDITO

P.05

PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR LES PROCESSUS DE RADICALISATION

- 6 - Positionnement du Conseil dans la chronologie des politiques publiques de prévention de la radicalisation.
- 7 - Composition
- 8 - Missions
- 8 - Piliers institutionnels

P.9

LES ACTIONS

- 10 - Les faits marquants de l'année 2018
- 11 - Le plan d'action 2018
 - 11 - Présentation
 - 12 - Les grandes avancées
 - 22 - Une visibilité nationale et internationale accrue

P.23

LES MOYENS

- 24 - Le secrétariat général
- 24 - Ressources et modalités de fonctionnement



PRÉSENTATION

DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR LES PROCESSUS DE RADICALISATION

P.06

Positionnement du Conseil
dans la chronologie
des politiques publiques
de prévention de la radicalisation

P.07

Composition

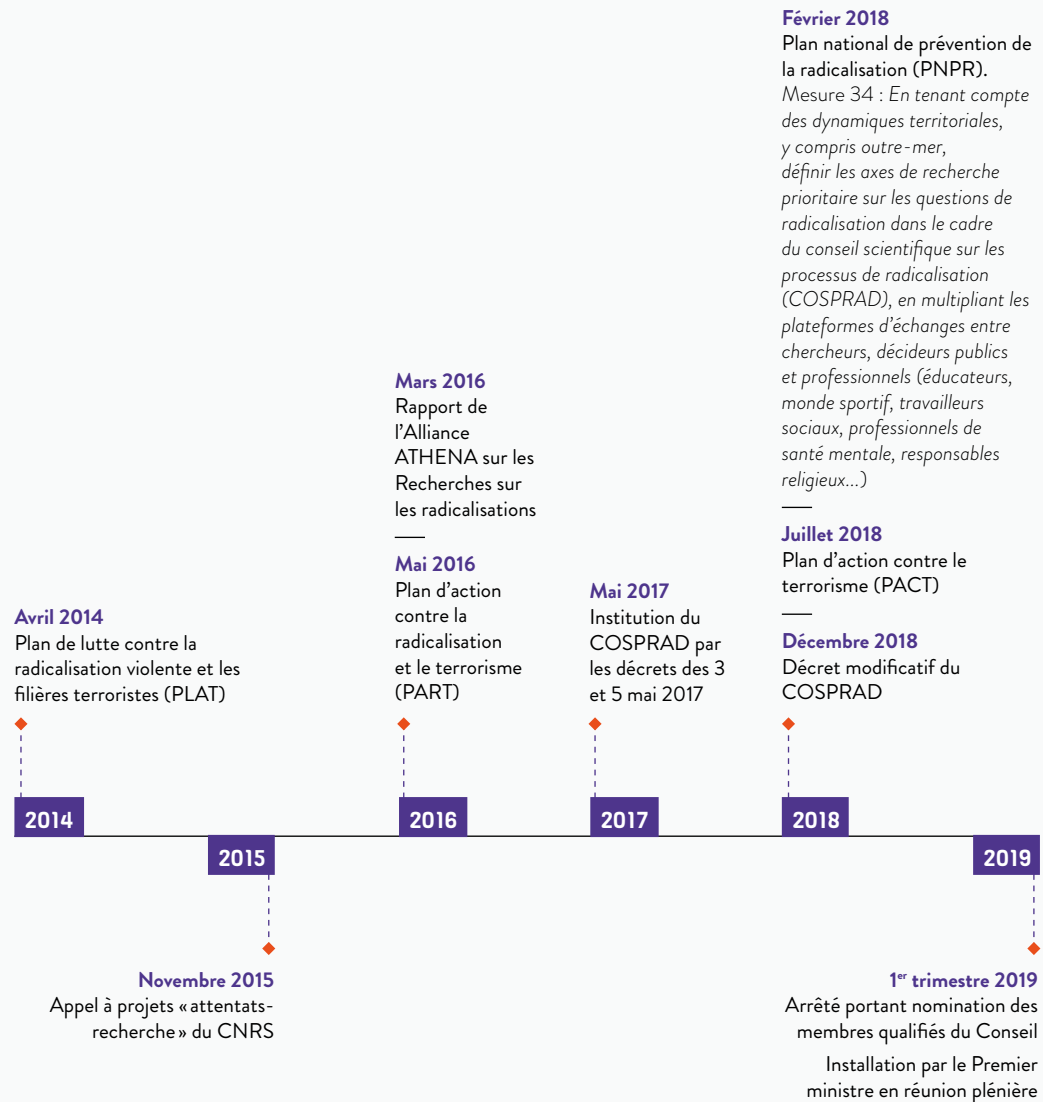
P.08

Missions

P.08

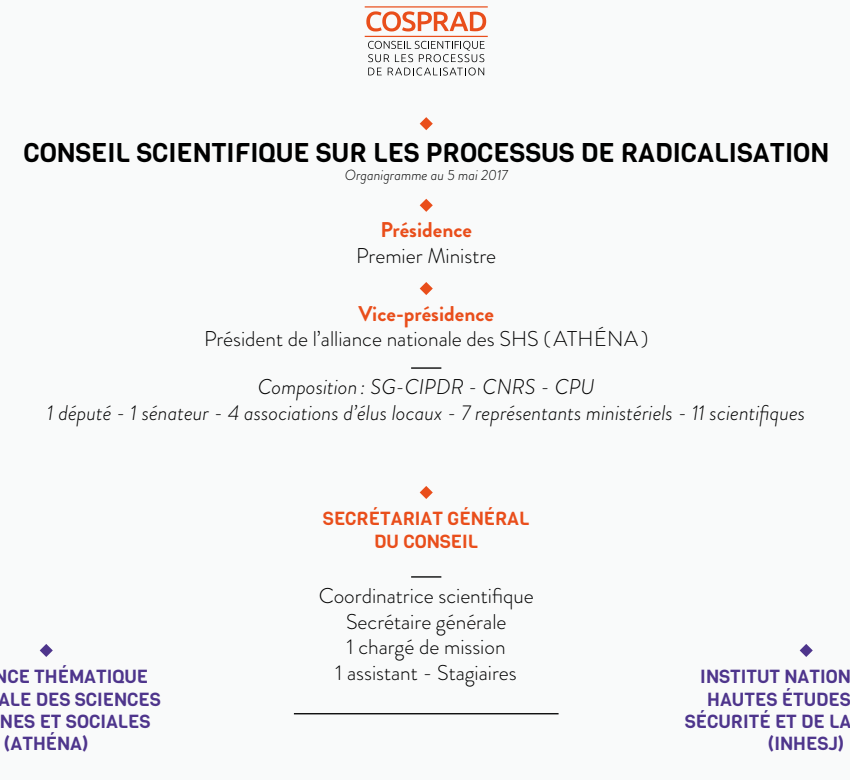
Piliers institutionnels

POSITIONNEMENT DU CONSEIL DANS LA CHRONOLOGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION



COMPOSITION

Le COSPRAD est présidé par le Premier ministre ou son représentant. Sa vice-présidence est exercée par le Président de l'Alliance ATHENA. Il est composé de 30 membres dont 13 personnalités qualifiées.



◆◆ MISSIONS

Le Conseil scientifique sur les processus de radicalisation (COSPRAD) est chargé, par les décrets des 3 et 5 mai 2017, de :

- ◆ Faciliter le dialogue entre les administrations et les chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS) ;
- ◆ Contribuer à la valorisation des résultats en SHS et à leur réutilisation au bénéfice des politiques publiques de prévention et de lutte contre la radicalisation ;
- ◆ Proposer au Premier ministre toute mesure visant à améliorer la politique de prévention et de lutte contre la radicalisation.

Il est assisté dans ses missions par un secrétariat général (SG-COSPRAD) qui est assuré par l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Le Conseil scientifique travaille dans le cadre d'un plan d'action annuel adopté en séance plénière et validé par le Premier ministre.

◆◆ PILIERS INSTITUTIONNELS

ALLIANCE THÉMATIQUE NATIONALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (ATHENA)

- ◆ Lancée officiellement le 22 juin 2010, elle a été créée pour développer des liens constructifs entre les opérateurs d'enseignement supérieur et de la recherche. Elle n'a pas de personnalité morale. Son budget de fonctionnement repose sur la contribution de ses membres.
- ◆ Elle a vocation à servir la coordination de la recherche en SHS en France et à produire des analyses et des réflexions stratégiques aux niveaux international, national et territorial.

- ◆ Elle entretient des liens étroits avec le COSPRAD :
- › Elle a produit pour le secrétariat d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche, le rapport : « Recherches sur les radicalisations, les formes de violence qui en résultent et la manière dont les sociétés les préviennent et s'en protègent. État des lieux, propositions, actions » (mars 2016).
- › Le président de l'alliance ATHENA est vice-président du Conseil.

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE (INHESJ)

- ◆ L'INHESJ est un établissement public administratif, placé auprès du Premier ministre. Le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur constituent pour lui les ministères de référence. Son organisation relève des articles R 123-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure.
- ◆ Ses programmes de formation déclinent et étudient les différentes politiques publiques en matière de sécurité et de justice, d'intelligence et de sécurité économique, ou encore de gestion des risques et des crises.
- ◆ Dans les domaines relevant de sa mission, l'Institut peut conduire, seul ou en coopération avec d'autres organismes français ou étrangers, des études et des recherches.
- ◆ Par ailleurs, l'Institut est chargé d'étudier les évolutions statistiques de l'ensemble du processus pénal, les faits constatés par les décisions de justice, l'exécution des peines et des sanctions pénales ainsi que la récidive au sein d'une structure interne dénommée « Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales ».
- ◆ L'Institut exerce le secrétariat général du COSPRAD.

◆◆ LES ACTIONS

P.10
Les faits marquants de l'année 2018

P.11
Le plan d'action 2018

LES ACTIONS

◆◆ LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

L'année 2018 est celle de la recomposition du Conseil (décret du 12 décembre 2018), de la constitution de son secrétariat général (SG-COSPRAD) et de la préparation du plan d'action validé en réunion interministérielle le 30 janvier 2018 et venant décliner le Plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018 (notamment sa mesure 34). L'année 2019 devrait être celle de son installation officielle par le Premier ministre dans ses missions élargies et renforcées.

Le COSPRAD a fait l'objet d'une évolution dans sa composition et ses missions du fait :

- › De la loi du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination.
- › Du décret n°2018-1144 du 12 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-693 du 3 mai 2017 créant le conseil scientifique sur les processus de radicalisation.
- › D'un arrêté portant nomination de ses membres qualifiés en cours de publication.

LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL

- › Le nombre des représentants de l'État ont été portés de 7 à 11.
- › 4 représentants d'associations d'élus locaux sont membres du Conseil.
- › Un député et un sénateur sont autorisés à siéger.

› Les membres qualifiés, au nombre de 13, sont nommés par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les critères retenus pour leur choix ont été :

- › Une représentativité entre les disciplines et les spécialités ;
- › Une diversité entre les établissements représentés ;
- › Une vision internationale et européenne des problématiques
- › Un recentrage sur des chercheurs statutaires et expérimentés ;
- › Un équilibre femmes/hommes préservé.

LES NOUVELLES MISSIONS

Les missions du COSPRAD ont été actualisées et renforcées. Le Conseil est en charge de faciliter les « interactions » (et non plus le dialogue comme dans le décret du 3 mai 2017) entre les administrations publiques et les chercheurs en SHS.

Trois nouvelles missions lui sont attribuées :

- › Proposer des axes de recherche prioritaires sur les questions de radicalisation ;
- › Favoriser l'organisation d'états généraux de la recherche sur la radicalisation et en diffuser les bonnes pratiques ;
- › Favoriser la réflexion sur l'accès aux données à caractère sensible en matière de radicalisation.

◆◆ LE PLAN D'ACTION 2018

Elaboré par les membres qualifiés du COSPRAD dans la séance du 22 septembre 2017, et nourri des préconisations des ateliers thématiques, il a été validé par le Premier ministre en RIM du 30 janvier 2018.

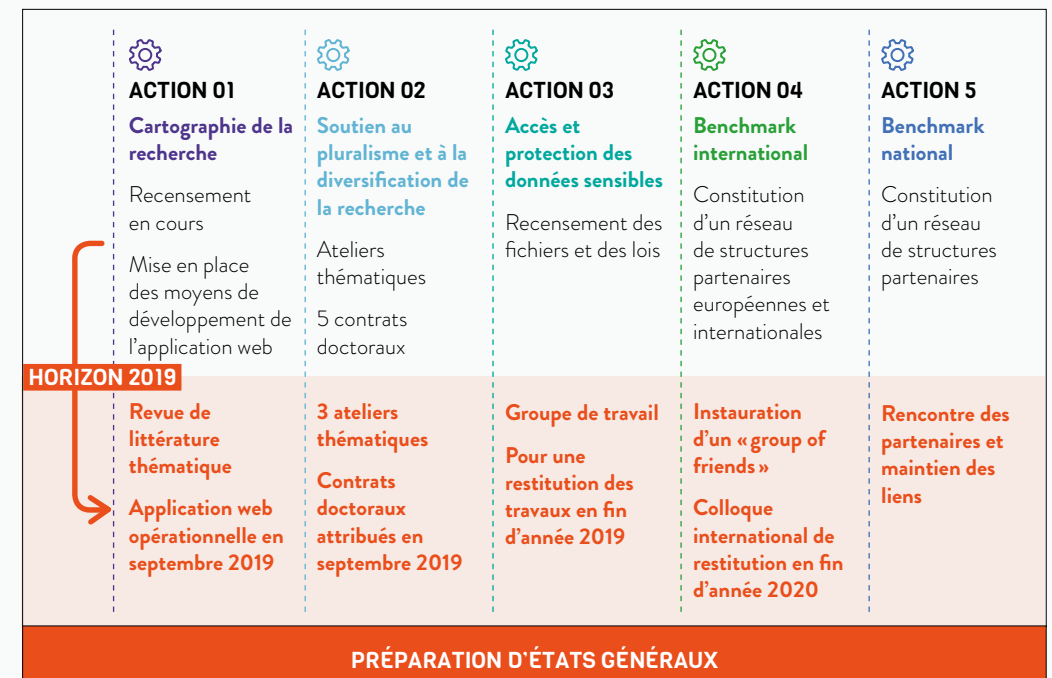
PRÉSENTATION

En vue des travaux du Conseil, le SG-COSPRAD a préparé les mesures du plan d'action 2018. Le projet de cartographie de la recherche sur les

processus de radicalisation et le recensement national et international des meilleurs dispositifs de transfert entre recherche et politique publique sont présentés, dans ce document, d'une façon détaillée du fait de leur avancement.

Les autres axes du plan ont fait l'objet d'un travail préparatoire permettant, en 2019, le lancement des cinq contrats doctoraux obtenus par le COSPRAD auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que la mise en place d'un groupe de travail sur les données et terrains sensibles devant déboucher sur l'atelier consacré à ce sujet.

◆ Schéma : Le plan d'action 2018



LES GRANDES AVANCÉES

Les ateliers thématiques fermés

Dans le cadre de ses activités, le SG-COSPRAD a organisé des ateliers exploratoires fermés en partenariat avec l'INHESJ, l'Alliance ATHENA, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), et avec l'avis des membres du Conseil.

Ces ateliers s'inscrivent dans un cycle de travaux conduits avec les membres qualifiés du Conseil scientifique. Ouverts par le vice-président du Conseil et la directrice de l'INHESJ, ils regroupent en moyenne plus d'une centaine d'intervenants français et étrangers (chercheurs, acteurs publics, représentants de la société civile). Ce sont des plateformes d'échange organisées dans l'objectif :

- › D'encourager les activités d'interface entre chercheurs spécialistes des processus de radicalisation et de violence extrême, professionnels et acteurs des politiques publiques.
- › D'alimenter la réflexion des membres du COSPRAD en vue de préconisations.

Ces ateliers sont régis par la règle du *Chatham House* pour des raisons de confidentialité des travaux, de protection et de libre expression des intervenants. Le cycle de lancement de ces ateliers a été précédé par une rencontre le 22 septembre 2017 du vice-président du COSPRAD avec les membres qualifiés du Conseil, en présence de la directrice de l'INHESJ, de la secrétaire générale du CIPDR et du SG-COSPRAD. Au cours de cette réunion, les premiers éléments d'une feuille de route du COSPRAD ont été discutés. Ils ont été enrichis par les préconisations émanant des deux ateliers organisés en 2017.

♦ Atelier n°1

L'atelier du 22 septembre 2017 a porté sur « les problématiques de financement de la recherche

sur les processus de radicalisation ». Il a réuni à l'EHESS des scientifiques du Conseil, des personnalités expertes de la radicalisation, des institutionnels impliqués dans des dispositifs de recherche ou de financements soutenant la promotion de la recherche sur ces questions en France ou en Europe.

À travers la présentation des dispositifs de soutien français et européen à la recherche sur les processus de radicalisation, un certain nombre de préconisations a émergé, notamment :

- › S'ouvrir à des thèmes diversifiés en complément des recherches sur l'Islam, tels que le terrorisme indépendantiste ou la radicalisation politique.
- › Soutenir la jeune recherche pour répondre aux nombreux appels d'offres lancés par les pouvoirs publics et restés infructueux en mettant en place des contrats doctoraux.
- › Inscrire les recherches sur les processus de radicalisation dans la durée, afin d'assurer aux équipes une certaine stabilité et de lutter ainsi contre l'éparpillement de leurs travaux.
- › Mettre fin aux carences de données empiriques sur la radicalisation en France et en Europe, en actualisant les cartographies des recherches sur ces questions et en les rendant disponibles aux acteurs des politiques publiques.

♦ Atelier n°2

L'atelier du 20 décembre 2017 a été consacré au « transfert de connaissances entre recherche et politiques publiques sur les processus de radicalisation ». Réunissant membres du Conseil scientifique, chercheurs, et représentants des collectivités territoriales, ce séminaire construit en collaboration avec la Maison des sciences de l'homme et de la société de Toulouse (MSHS-T) et l'association des Maires de France (AMF), a présenté les différents dispositifs, français

et étrangers, d'interface recherche/actions publiques mis en place au niveau local.

Des points-clés ont émergé de ces travaux :

- › Il existe une demande très forte de comprendre et de participer à de tels dispositifs. Pourtant il y a peu de financements pour les jeunes chercheurs qui veulent réaliser des thèses sur ces sujets. Il est nécessaire d'impliquer la jeune recherche sur ces questions. Les départements et collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important à cet égard, notamment au travers des contrats CIFRE.
- › Les pouvoirs publics ont besoin d'intégrer de nouvelles méthodologies pour faire face à ces nombreux défis. Si la complexification opérée par le travail des universitaires peut apparaître perturbante pour certains acteurs publics, elle peut aboutir également à des préconisations très précises et utiles.
- › La construction de ponts entre la recherche et les institutions publiques, déjà mobilisées sur ces sujets, amène des bouleversements dans les cultures et pratiques professionnelles pour l'ensemble des acteurs impliqués. Il se construit une culture de collégialité qui était auparavant inexistante. Cette construction prend du temps et repose sur la confiance mutuelle.

À la suite de ces préconisations, a été proposé le montage d'un atelier complémentaire en 2019 sur « Territoires et radicalisation » qui serait en lien avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et l'Association des maires de France (AMF). Un format interactif de la cartographie accessible aux acteurs locaux a également été demandé.

♦ Atelier n°3

L'atelier du 5 avril 2018 a porté sur le thème : « Mineurs "sous emprise" - Prendre en charge la radicalisation et l'extrémisme violent ».

Réunissant membres du Conseil, chercheurs et enseignants-chercheurs, acteurs de politiques publiques et professionnels du terrain (120 personnes environ), ce séminaire a été conduit en partenariat avec l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) et l'Institut d'études avancées de Paris. L'atelier s'est composé de trois tables rondes. La première a réuni des intervenants dans le cadre de la prise en charge judiciaire des mineurs et des jeunes adultes. La seconde s'est intéressée à l'action des politiques territoriales dans l'insertion des mineurs. Enfin, la dernière table ronde s'est focalisée sur la réalisation des enquêtes de terrains et sur leur usage par les institutions.

Parmi les recommandations émanant de cet atelier, émerge une triple nécessité :

- › Multiplier les rapprochements entre chercheurs et institutionnels face aux transformations de l'appareil judiciaire et à la place centrale que prend la parole judiciaire en temps de crise. Ces transformations engendrent de nouveaux besoins en terme de problématiques, d'organisation et de fonctionnement en équipe, nécessitant de nouveaux éclairages et un besoin accru de formation.
- › Faciliter l'accès aux terrains sensibles pour les chercheurs grâce à une appropriation mutuelle des enjeux et une meilleure connaissance des acteurs.
- › Lancer des projets de recherche financés sur les thématiques émergentes permettant d'éclairer la complexité des politiques à mener.
- › Constituer des bibliographies thématiques.
- › Organiser un atelier en 2019 sur « Les formations à l'intersection entre recherches et politiques publiques sur les processus de radicalisation ».

◆ Atelier n°4

L'atelier prévu sur l'accès, le stockage des données, la protection et l'intégrité des sources/la protection des chercheurs, en partenariat avec le CNRS, initialement programmé au troisième trimestre 2018, a été reporté en 2019, du fait de la complexité de la problématique qui nécessite la mise en place d'un groupe de travail préparatoire, et de l'attente de la nomination des membres du Conseil.

◆ Atelier n°5

Le vice-président du COSPRAD a ouvert, le 7 novembre 2018, la séance préalable aux états-généraux psy « radicalisation », en partenariat avec le directeur du centre d'études des radicalisations et de leurs traitements (CERT). Elle a précédé les états-généraux proprement dits. Organisés à l'initiative du CERT (université Paris Diderot), avec le soutien des principales organisations professionnelles de psychiatres et de psychologues, du ministère de la solidarité et de la santé, et du CIPDR, ces états-généraux se sont déroulés sur trois jours et ont réuni chercheurs, praticiens et représentants des politiques publiques dans une dimension internationale, nationale et territoriale. Les états-généraux avaient pour but de faire un état des lieux des connaissances dans le domaine de la psychiatrie en ce qui concerne les processus de radicalisation. Les membres qualifiés du COSPRAD ont largement participé à ces travaux, comme intervenants ou à titre de modérateurs des tables rondes, ainsi que lors des discussions. Le SG-COSPRAD a assisté à l'ensemble de l'événement.

Cartographie

◆ Recensement des recherches sur les processus de radicalisation

Suite aux recommandations récurrentes émanant des différents ateliers thématiques, en 2018 l'activité du SG-COSPRAD s'est vigoureusement portée sur la réalisation d'une cartographie

de la recherche sur les processus de radicalisation, conformément à la fiche d'action n°1 du plan d'action. Ce dispositif a le double objectif d'être :

- Un instrument de pilotage de la recherche : la cartographie vise à repérer et diffuser la recherche en cours sur les radicalisations mais aussi à analyser les manques de celle-ci.
- Un instrument de pilotage des politiques publiques : la cartographie vise à augmenter la visibilité géographique et thématique de la recherche sur les radicalisations auprès des décideurs politiques concernés par ces enjeux.

Cette cartographie se fonde sur un recensement de chercheurs et de publications effectué à partir de diverses sources, dont le rapport de l'Alliance ATHENA de mars 2016 intitulé « Recherches sur les radicalisations, les formes de violence qui en résultent et la manière dont les sociétés les préviennent et s'en protègent. État des lieux, propositions, actions ».

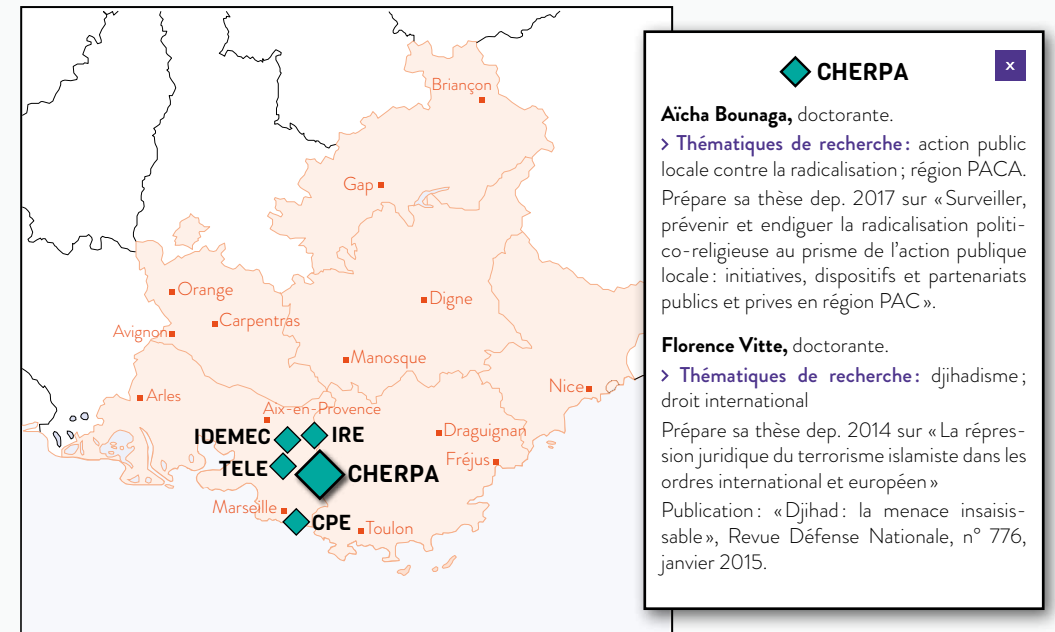
Le SG-COSPRAD a, fin 2018, recensé près de 300 chercheurs français travaillant sur les questions de radicalisation, ainsi que 600 publications et 120 thèses. Ces listes devront régulièrement être mises à jour et validées par le Conseil.

◆ Développement d'un outil à destination des décideurs politiques

Sur la base de ce recensement et avec pour objet de faciliter le transfert de connaissances entre chercheurs et politiques publiques, le SG-COSPRAD travaille désormais à la mise en place d'une application web. L'objectif est de créer un outil innovant et simple d'utilisation, accessible aux acteurs publics concernés par les problématiques de radicalisation (ministères, préfectures, collectivités territoriales, associations...). Cet outil présentera notamment l'avantage d'être constamment alimenté et mis à jour des publica-

◆ Figure 1 : Prototypage de la carte interactive du COSPRAD.

L'exemple du CHERPA, unité de recherche dans la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur



◆ UR contenant des chercheurs qui travaillent sur les problématiques de radicalisation en région PACA.

tions les plus récentes. Il sera opérationnel d'ici la rentrée 2019. Plus précisément, cette application web prendra la forme d'une carte interactive de la France sur laquelle seront localisées les unités de recherche dans lesquelles des chercheurs travaillent sur les questions de radicalisation.

Les publications de ces chercheurs seront listées et pourront être facilement consultées en ligne. Un système de mot-clé sera mis en place et permettra aux acteurs publics de cibler une thématique précise (par exemple, « prison et radicalisation ») et une région ou un département précis en France. Cette dernière fonction pourra notamment leur permettre de solliciter des chercheurs experts de la question et géographiquement

proches, afin d'organiser par exemple, des colloques, séminaires ou groupes de réflexion.

Cette application pourra, par ailleurs, permettre au SG-COSPRAD d'évaluer les manques de la recherche en matière de radicalisations à la fois par zone géographique mais aussi par thématique, et de proposer ainsi des axes de recherche prioritaires sur les questions de radicalisation, comme le préconise le décret du 12 décembre 2018. Le développement de cette application web est le fruit d'une coopération avec plusieurs partenaires issus du monde de la recherche :

- La sous-direction des Systèmes d'Information et Etudes Statistiques (SIES) du ministère de la

Recherche, de l'Enseignement supérieur et de l'Innovation (MESRI) qui s'occupe de la gestion de la plateforme ScanR. Il s'agit d'un moteur de recherche qui recense près de 35 000 acteurs français associés à une problématique de recherche et issus de structures publiques et privées. La SIES a ainsi fourni au SG-COSPRAD des données permettant d'identifier les structures de recherche recensées et leur géolocalisation.

› L'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (l'ABES) qui recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur. L'ABES a opéré pour le SG-COSPRAD un traitement des données recensées via un outil permettant de faire émerger les identifiants, ou *IdRef*, des chercheurs. Un *IdRef* est un identifiant unique conçu pour mutualiser les chercheurs et leurs productions scientifiques.

› La Très Grande Infrastructure de Recherche (TGIR) Huma-Num, reconnue internationalement, dont le but est d'appuyer la recherche en SHS dans la transition numérique. Huma-Num assiste le SG-COSPRAD dans le suivi du développement de l'application web et son hébergement sécurisé.

◆ **Création d'une revue de littérature thématique**

Parallèlement à la mise en place de l'application web, le SG-COSPRAD a entamé, fin 2018, la préparation d'une **revue de littérature thématique** dans laquelle les publications recensées seront présentées en fonction des domaines d'intérêts de chaque ministère. Chacune des thématiques sera introduite par un chercheur spécialiste de la question qui proposera une analyse du sujet incluant une vision tournée vers les politiques publiques, et pointera les manques de la recherche dans

certains domaines. Cette revue thématique se positionnera donc comme un document de pilotage s'adressant aux chercheurs et décideurs politiques. Ce travail en cours attend la validation des membres scientifiques du Conseil.

Benchmark national et international

Parmi les actions du plan 2018 (n°4 et n°5), le COSPRAD a pour mission, en vue de préconisations, de repérer et de comparer les programmes de transfert entre recherche et politiques publiques en France et à l'étranger dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la radicalisation et la violence extrême.

◆ **Benchmark national**

Le Conseil a des échanges nourris avec différentes **plateformes de recherche, et notamment** un partenariat régulier avec :

› La plateforme « **Radicalité et Régulation** » de la MSH de Toulouse. L'atelier fermé de décembre 2017 « Transferts entre recherche et politiques publiques sur les processus de radicalisation » a été réalisé dans le cadre de ce partenariat.

› La plateforme « **Violence et Sortie de la Violence** » de la FMSH. Ce partenariat s'inscrit dans une volonté de collaboration à visée internationale. Le SG-COSPRAD participe aux différents séminaires de la plateforme. Il a été invité à la conférence du Panel International sur la Sortie de la Violence, conjointement organisée par La Fondation et l'*Issam Fares Institute for Public Policy and International Affairs* de l'Université Américaine de Beyrouth.

Le COSPRAD a également noué des liens étroits avec des **institutions nationales et territoriales qui ont lancé des programmes de recherche** ou qui organisent des missions de transfert entre la recherche et les acteurs publics :

› Le Département études et prospectives de l'INHESJ et le Département recherche du SG CIPDR, qui sont des partenaires de premier rang du Conseil. Le COSPRAD entretient des liens réguliers avec ces deux acteurs, avec qui il organise les ateliers thématiques.

› La Mission Nationale de Veille et d'Information de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui développe des programmes de recherche sur les mineurs radicalisés. Lors de l'atelier fermé du 5 avril 2018, une présentation conjointe avec deux chercheurs spécialistes de la question a permis de mettre en lumière les apports du dialogue réciproque entre la recherche et les politiques publiques, notamment sur des sujets sensibles et émergents.

› L'Unité de Coordination de la Lutte Anti-Terroriste (UCLAT) du ministère de l'Intérieur qui a marqué son intérêt pour les outils développés par le COSPRAD, et en particulier sa cartographie de la recherche sur les processus de radicalisation. Cette unité a fait part de son souhait de développer un partenariat durable, et de participer activement aux prochains ateliers thématiques fermés organisés par le COSPRAD.

› Le cercle de réflexion de la DGSE « **Interaxions** », dont le dernier colloque, organisé avec l'IRSEM, portait sur « Les études de renseignement en France » (30 novembre 2018) et faisait dialoguer chercheurs et acteurs publics avec une dimension internationale. Le COSPRAD fait désormais partie des membres invités aux manifestations de ce cercle de réflexion.

› Le CNRS qui soutient le COSPRAD depuis sa création. Il participe activement aux réflexions du Conseil sur les questions de l'accès aux données et terrains sensibles. Il sera partie prenante du comité de sélection des contrats doctoraux du COSPRAD. Par ailleurs, le CNRS mène différentes actions de transfert sur des thèmes proches de ceux portés par le Conseil, notamment au travers d'une

collaboration avec l'INHESJ et d'une convention signée avec la DRM du Ministère des Armées.

› Le Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT) de l'Élysée, avec qui le COSPRAD entend bâtir un lien sur le long terme.

› Le Centre de ressources de prévention des radicalisations en région Hauts-de-France qui est une initiative locale lancée par la préfecture de Lille. L'un des axes de ce centre consiste à expérimenter un observatoire sur les dynamiques sociales et les différentes formes de radicalisation dans le but de faciliter la conception d'actions de prévention, de remédiation et de réparation, nécessaires à la réduction de phénomènes de violences physiques ou symboliques. Ce centre souhaite collaborer étroitement avec le COSPRAD.

Benchmark international

Au vu du caractère largement transnational de la radicalisation et du terrorisme, le SG-COSPRAD a souhaité enrichir la réflexion du COSPRAD :

› en rencontrant les structures de transfert des pays les plus fortement touchés par ces problématiques et en s'inspirant des expériences réussies de sortie de la violence,

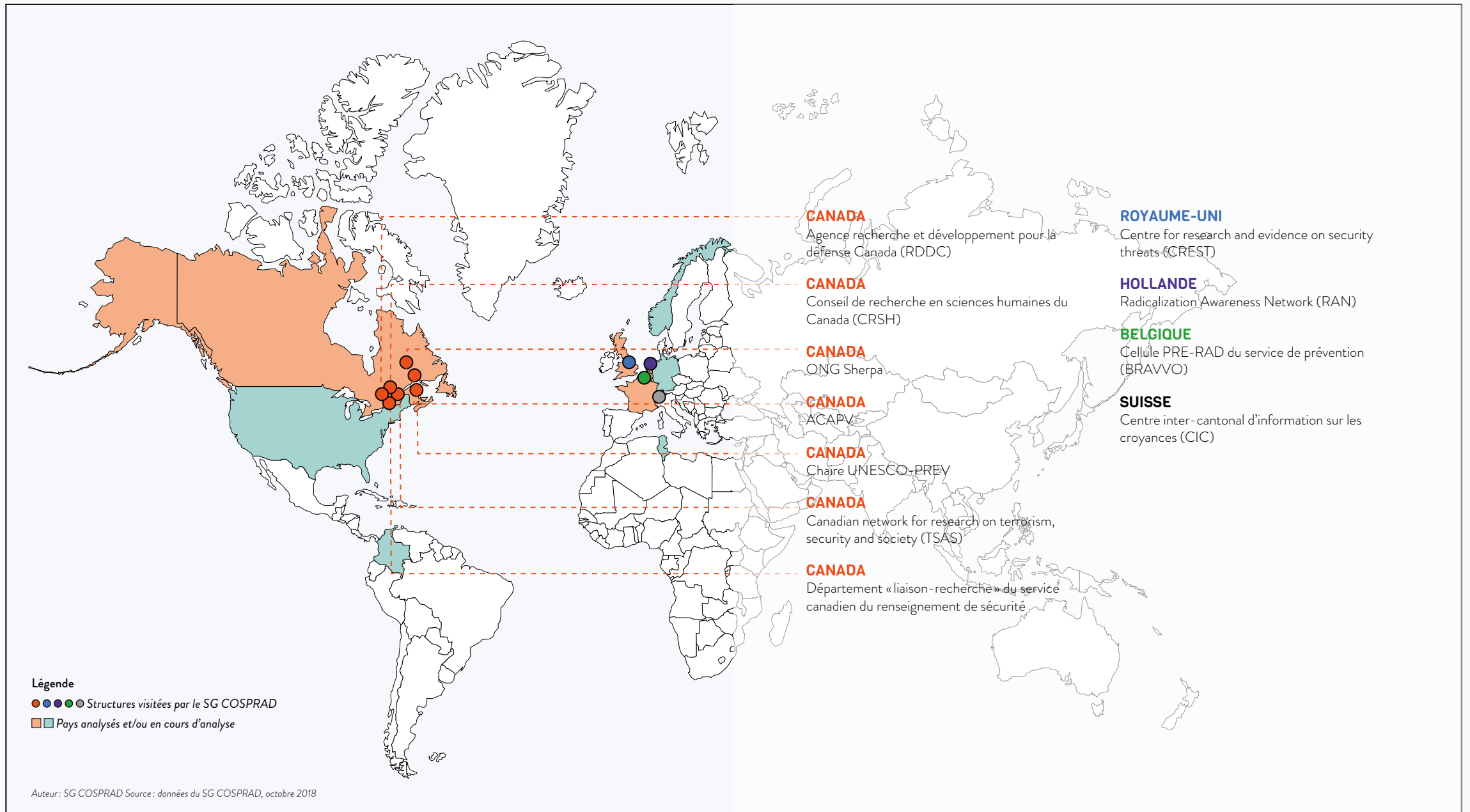
› en s'insérant dans les réseaux européens et internationaux qui travaillent sur ces sujets.

Le SG-COSPRAD a ainsi rencontré un certain nombre de chercheurs et de représentants d'institutions étrangères, lui permettant de comparer diverses politiques de lutte contre la radicalisation et d'identifier les structures qui peuvent jouer un rôle de transfert comparable à celui du COSPRAD.

La carte ci-après est un point d'étape de cette démarche.

◆ Carte : Les structures visitées par le SG COSPRAD à l'étranger

(situation au 22/11/2018)



LES ACTIONS

◆ Les 4 pays ayant fait l'objet d'une étude depuis le lancement de la mission sont :

› Les Pays-Bas

Le conseiller principal du département de lutte anti-terroriste du ministère de la Sécurité et de la Justice néerlandais, qui a pour mission depuis juillet 2018 de créer un programme de recherche, a souhaité s'entretenir avec le SG-COSPRAD afin d'en savoir plus sur ses missions et son fonctionnement.

Le SG-COSPRAD l'a donc convié à un séminaire de travail auquel il s'est rendu accompagné d'un consultant du *National Support Centre for Extremism* (LSE).

Cette journée d'étude a donné lieu à de multiples échanges en présence de représentants du CIPDR et du département recherche de l'INHESJ, conviés à cet effet. Les interlocuteurs ont montré leur intérêt pour l'originalité de la structure du Conseil et de ses actions, et ont indiqué vouloir s'en inspirer pour leur programme de recherche en développement. Par ailleurs, a été décidée une collaboration sur le long terme, incluant notamment un voyage d'étude aux Pays-Bas et un déplacement conjoint au Royaume-Uni.

› La Belgique

La Belgique s'est dotée d'une politique de lutte et de prévention de la radicalisation à travers des initiatives locales et fédérales. Le SG-COSPRAD a rencontré ces deux échelons en 2018.

En mai 2018, il s'est rendu à Bruxelles pour y rencontrer la cellule PRE-RAD du service de prévention BRAVVO, créée en 2013 afin de «prévenir et gérer, à moyen et long terme, les risques associés aux personnes en voie de radicalisation, radicalisées ou condamnées pour

des faits de terrorisme dans les quartiers les plus touchés». Si cette cellule n'a pas directement pour objet le transfert entre recherche et politique publique, elle travaille en lien avec les universités belges compétentes sur la question. La démarche mise en place en matière de formation et de sensibilisation, notamment des équipes municipales, pourra être exploitée à titre d'exemple dans un futur atelier fermé du COSPRAD consacré aux formations.

Par ailleurs, suite à la création de la cellule «terrorisme et radicalisation violente» en janvier 2018 au sein du Service de la Politique Criminelle du Service Public Fédéral (SPF) Justice, une délégation belge composée des membres de cette cellule a souhaité se renseigner sur les dispositifs mis en place en France pour lutter et prévenir la radicalisation. Dans ce contexte, ils ont rencontré en novembre 2018, le SG-COSPRAD. **Les échanges ont permis d'identifier d'une part le manque de structures de transfert équivalentes au Conseil en Belgique, et d'autre part une volonté de collaboration et d'échanges entre cette cellule et le COSPRAD.**

› Le Canada

Le SG-COSPRAD a bâti des liens forts avec le Québec et le niveau fédéral du Canada.

Le Québec a fait l'objet d'un premier voyage d'étude en janvier 2018 qui a permis d'identifier les structures de transfert sur les processus de radicalisations à l'échelle provinciale: le RAPS du SHERPA; la Chaire UNESCO-PREV; le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence (CCEPV); le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CRPMV). Le SHERPA a ensuite participé à l'atelier du 5 avril 2018 et aux États-généraux «psy» sur la radicalisation de novembre 2018.

Le premier recensement des structures fédérales effectué par le SG-COSPRAD a été complété par le gestionnaire recherche du Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence de la Sécurité publique lors de sa visite en France en avril 2018. Cette rencontre a permis au SG-COSPRAD, lors d'un second déplacement sur invitation en juin 2018, de participer aux travaux du *Canadian network for research on terrorism, security and society* (TSAS), et de rencontrer le département «Liaison-Recherche» du service canadien du renseignement de sécurité; le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC); le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH); et l'agence Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC).

Désormais, le COSPRAD est identifié comme un partenaire international tant au niveau du Québec qu'au niveau fédéral canadien. Il entretient avec ces deux niveaux des relations régulières se manifestant notamment par des échanges de documents et des projets conjoints à venir (réponses à des appels d'offre communs, organisations de manifestations...).

› La Suisse

Une journée d'étude en Suisse en novembre 2017 a permis une rencontre avec le Centre inter-cantonal d'information sur les croyances (CIC) et les spécialistes de sa plateforme «Gardez le lien», site internet dédié aux personnes touchées de près ou de loin par la radicalisation religieuse ou politique et dépendant de l'État suisse et du canton de Genève. Suite à cette rencontre, la plateforme a fait l'objet d'une présentation par une représentante du Centre lors de l'atelier fermé du COSPRAD de Décembre 2017 intitulé «Processus de radicalisations: apports de la recherche et contextes locaux».

◆ Le SG-COSPRAD a également participé aux travaux de différents réseaux :

› Le *Radicalization Awareness Network* (RAN)

Depuis 2017, le SG-COSPRAD est régulièrement invité aux séminaires du RAN, et est désormais bien connu par les membres du réseau, notamment depuis sa présentation lors de la séance plénière d'octobre 2018 à Amsterdam intitulée «*The impact of current research and research gaps in PCVE*». La présentation portait sur la collaboration entre la recherche, les politiques publiques et les praticiens dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence extrême en France, et mettait en lumière le rôle du COSPRAD comme acteur de transfert entre recherche et politiques publiques dans le domaine de la radicalisation violente.

› La Conférence du Panel International sur la Sortie de la Violence (IPEV)

En juin 2018, le SG-COSPRAD s'est rendu, sur invitation, à la Conférence du Panel International sur la Sortie de la Violence organisée par la Fondation et l'*Issam Fares Institute for Policy and International Affairs* de l'université américaine de

LES ACTIONS

Beyrouth. Ce déplacement a été l'occasion de nombreux échanges avec les participants, et a permis d'accroître la visibilité du COSPRAD à l'international.

› Le consortium « *Dialogue about Radicalisation and Equality* » (DARE)

Le consortium DARE, lancé en mai 2017 pour 4 ans dans le cadre d'H2020, a pour objectif d'encourager le dialogue avec les jeunes (âgés entre 12 et 30 ans) au vu de leur vulnérabilité face à la radicalisation. Les représentants français souhaitent que le SG-COSPRAD puisse participer aux réunions et à l'évaluation du « national stakeholder group ».

› Le Centre for research and evidence on security threats (CREST)

Le SG-COSPRAD a été invité au Colloque de Lancaster intitulé « *From Inspiration to Impact: Research into Understanding, Countering and Mitigating Security Threats* », organisé par le Centre for research and evidence on security threats (CREST) britannique en juillet 2018. Il a pris les contacts nécessaires lui permettant de prévoir un déplacement au Royaume-Uni dans le but d'y rencontrer des structures de transfert.

UNE VISIBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE ACCRUE

Les avancées du plan d'action 2018, incluant notamment l'organisation d'ateliers thématiques, la conclusion de partenariats nationaux, européens et internationaux, et la multiplication de rencontres et séminaires de travail, ont permis au COSPRAD d'affirmer sa place d'institution originale et son expertise à ces différentes échelles. Le décret du 12 décembre 2018 a d'ailleurs, renforcé son rôle et ses missions.

Au vu des liens forts établis avec les institutions intervenant dans la prévention et la lutte contre la radicalisation et de leurs demandes de collaboration, le SG-COSPRAD travaille, à l'instar de ce qui existe à l'ONU, à la création d'un « Group of Friends » qui recevrait de façon régulière des informations sur l'activité du COSPRAD et des invitations à collaborer à ses travaux.



LES MOYENS

P.24

Le secrétariat général

P.24

Ressources et modalités de fonctionnement

◆◆ LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général est créé par les articles 2 et 3 du décret du 3 mai 2017, modifié par le décret du 12 décembre 2018. Il est assuré par l'INHESJ et ses missions sont de :

- ▶ Organiser les travaux du COSPRAD (séances plénières, ateliers thématiques fermés, groupes de travail).
- ▶ Interagir avec le vice-président et les membres du Conseil.
- ▶ Participer aux réunions organisées par le Cabinet du Premier ministre et d'autres cabinets ministériels.
- ▶ Collaborer avec les administrations.
- ▶ Mettre en œuvre le plan d'action annuel.
- ▶ Produire analyses et synthèses des travaux du Conseil.
- ▶ Représenter le Conseil dans les réunions, conférences, colloques et manifestations.
- ▶ Assurer la communication du Conseil.

L'année 2018 a été caractérisée par une évolution de la composition du COSPRAD et un renforcement de ses missions qui ont abouti à la **préparation/parution** d'un décret modificatif des décrets constitutifs du Conseil. Le SG-COSPRAD a largement participé aux réflexions et aux travaux y attenants, produisant plusieurs notes à ce sujet et participant aux réunions organisées par les cabinets des ministres concernés.

Le Cabinet du Premier ministre a validé fin décembre 2017, les modalités de fonctionnement du COSPRAD et la périodicité de ses réunions, soit une séance plénière et trois ateliers thématiques par an, ainsi que le rôle dévolu au secrétariat général et son organisation. De ce fait, le SG-COSPRAD est appelé à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de ses travaux. En 2018, première année de fonctionnement du Conseil, le SG-COSPRAD a travaillé sur la préparation du plan d'action du Conseil dont l'avancée est décrite dans la partie II du bilan d'activités.

◆◆ RESSOURCES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

L'équipe du SG-COSPRAD s'est progressivement constituée. A sa création en septembre 2017, elle comprenait une secrétaire générale (niveau ingénieur de recherche) mise à disposition par le CNRS à 50% de son temps et une coordi-

natrice scientifique, professeure d'université mise à disposition à 60% de son temps d'enseignement auprès de l'Alliance ATHENA. A partir de novembre 2017, un chargé d'études niveau M2 a été recruté pour 3 mois. En 2018, après la mutation au 1^{er} janvier de la secrétaire générale, un intérim à temps partiel a été effectué pendant plusieurs mois par la déléguée générale adjointe de l'Alliance ATHENA. Celle-ci, à la demande du Vice-président du Conseil, a été mise, à partir de février, à disposition de l'INHESJ par le CNRS à 60% de son temps pour exercer les fonctions de secrétaire générale. Par ailleurs, outre la coordinatrice scientifique, l'équipe a été renforcée par l'apport de 3 stagiaires de niveau M2. A partir de septembre 2018, après le départ des trois stagiaires, elle s'est reconstituée avec le recrutement d'une chargée d'études niveau Master 2 et d'une assistante en CDD, ainsi que d'une nouvelle stagiaire niveau M2.

Sur le plan des ressources humaines, depuis deux ans, le SG-COSPRAD connaît une rotation rapide de son équipe qui risque de ralentir la progression de ses missions. Une stabilisation de certains postes de l'équipe serait nécessaire pour accompagner la visibilité accrue du Conseil et la charge de travail qui en découle.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget dévolu au Conseil en 2018 reste modeste. Les 70 000€ obtenus sur les 150 000€ initialement prévus doivent couvrir le recrutement des personnels en CDD ou en stage et la mise en œuvre des actions. Ce niveau de ressources ne permet pas de répondre au développement du plan d'action, notamment en ce qui concerne la mise en place de l'application web de la cartographie de la recherche sur les processus de radicalisation, à destination des décideurs politiques.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les modalités de fonctionnement du Conseil figurant dans son règlement intérieur et validées par le cabinet du Premier ministre, induisent un rôle moteur pour le Secrétariat général. Celui-ci est conduit, outre l'organisation des séances plénières et des ateliers, à un travail de préparation et de conception aboutissant à des productions et outils qui une fois approuvés par les membres du Conseil, sont mis à la disposition de la recherche et comme des politiques publiques. En 2018, les actions préparées par le SG-COSPRAD sont restées en attente de validation par les membres du COSPRAD du fait des modifications apportées par le décret du 12 décembre et faute d'une réunion plénière du Conseil. Le SG-COSPRAD a continué à le représenter dans différents colloques, réunions et séminaires aux niveaux national, européen et international.

◆
**CONSEIL SCIENTIFIQUE
SUR LES PROCESSUS DE RADICALISATION**

◆
54, bd Raspail
75006 Paris

cosprad@msh-paris.fr



www.inhesj.fr



www.alliance-athena.fr